

Le Petit Mot de Bazoches Décembre 2020

Mairie

2 Place Charles Coussel

Tél. : 03 23 54 84 24 (répondeur)

mairiebazoches.v@orange.fr

www.bazoches-sur-voile.fr

Secrétariat de Mairie

Lundi : 10 h 30-11 h 30

Mardi et Jeudi : 18 h 15-19 h 15

Mercredi : 9 h 30-10 h 30

Numéros d'urgence :

Samu : 15

Gendarmerie : 17

Sapeurs : 18

Pharmacie de permanence : 3237

Collecte des deux poubelles le jeudi soir (les sortir avant 22 h 00)

Edito

L'année 2020 s'achève. Ce fût une année difficile pour tous. Nous avons dû faire face à une pandémie mondiale. Ce qui nous a obligés à changer nos habitudes de vie, et en inventer d'autres, les gestes barrières. Que souhaiter pour l'année à venir ? Bien sûr la fin de la pandémie, le retour de la convivialité, et que l'on puisse se faire vacciner, et surtout retrouver notre vie d'avant.

Pour cette fin d'année retrouvons nos proches pour les fêtes, tout en respectant les gestes barrières.

Et surtout, prenez bien soin de vous et de vos proches.

PETITE NOTE D'ESPOIR

Nous souhaitons sincèrement vous faire part de notre profonde gratitude.

Ce grave incendie qui nous est arrivé mardi dernier, a dû nous faire quitter précipitamment notre chez nous.

Un peu troublés et désemparés, nous avons pu trouver confort et soutiens auprès de la communauté de notre Village.

Dans un monde et dans une société où l'individualisme est roi, quel réconfort de voir que ce qu'il y a de meilleur en l'homme peut prendre le dessus.

C'est toujours dans les périodes les plus troublées, que nous sommes capables des plus belles démonstrations d'amour.

Cette année 2020 sera à jamais marquée dans nos mémoires à tous et encore plus pour notre famille.

C'est pourquoi nous voulions remercier toutes les personnes qui ont donné de leur temps, pour nous aider à traverser cette épreuve si difficile.

Alors à vous tous, anonymes et amis, Merci.

Que 2021 soit l'année de la reconstruction et de l'apaisement.

Grâce à vous tous nos fêtes de fin d'années seront synonymes d'espoirs et de renouveau.

La famille MORIN ARESTINO.

RECENSEMENT

Dans le contexte d'épidémie de la Covid-19 que nous connaissons, l'INSEE a décidé à titre exceptionnel de reporter l'enquête annuelle de recensement 2020 à 2021.

Les conditions ne sont en effet pas réunies pour réussir une collecte de qualité. La collecte sur le terrain de l'enquête de recensement entraîne de nombreux déplacements et contacts avec les habitants, même si ceux-ci sont courts et limités, ils sont difficilement compatibles avec la situation sanitaire, quelle que soit son évolution d'ici à fin janvier 2021.

ASSOCIATIONS

Bazanime Noël

Au vue de la situation sanitaire actuelle, cette année le Père Noël ne pourra être présent à Basoches, car il doit se préserver pour la nuit de Noël, afin qu'il puisse assurer sa distribution de cadeaux à tous les enfants du monde.

Alors, en cette année si particulière, mais pour célébrer Noël tout de même, chaque enfant est invité à apporter une décoration personnelle ou une boule sur le sapin du village jusqu'à Noël et surveillez les lutins qui passeront le :

Dimanche 20 décembre 2020

Accrochez une chaussette ou un chausson à votre porte ou sur votre portail et envoyez le nom et prénom de vos enfants et votre adresse par SMS au 06 14 75 67 50 avant le 15 décembre pour que les lutins y déposent quelques douceurs pour les enfants.

Puisqu'on ne peut pas se rassembler, retrouvons-nous sur Facebook, le groupe ça bouge à Bazoches et postons la photo de nos loulous fiers de leur déco déposée sur le sapin ...

Association Familles rurales Les Marmots

Appel aux dons

Pour renouveler ce qui est abîmé ou plus utilisable, l'association serait heureuse de vous débarrasser de ce qui ne vous sert plus :

- toutes décorations (Noël, Halloween, Pâques, fête nationale)
- Tous lots pour tombolas internes ou gains à des jeux avec les enfants,
- Papier (couleur ou blanc), paillettes, colle, gommettes, Crayons, peinture etc....

Et tout ce qui pourrait nous servir tout au long de l'année pour nos activités.

Appelez au 0632050304 pour convenir d'un horaire de dépôt.

Merci à tous

Toute l'équipe vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.



CCAS

En cette année 2020, au vue du contexte particulier de cette année, il n'y aura pas de repas pour les « anciens ». Par contre, la Commune a décidé de faire un geste, pour nos « aînés » de soixante cinq ans et plus, sous la forme d'un colis.

CCVA

Collecte des ordures ménagères : le Conseil Communautaire du Val de l'Aisne a fixé les grilles tarifaires pour la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. C'est ainsi que les usagers financeront le coût du service de collecte et traitement de la totalité des ordures ménagères et assimilés produite par les habitants de la CCVA. L'année 2021 sera une année de transition au cours de laquelle le financement du service sera encore assuré par la taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Les usagers recevront une facture fictive de REOMI. Ces tarifs pourront être révisés fin 2021 et appliqués réellement en 2022.

Une part fixe appelée « abonnement » due par point de production de déchet d'un montant de 67,21€ TTC.

Une part forfaitaire annuelle liée au volume du bac appelée « part de volume », elle est liée au volume du bac et inclut 14 levées à l'année.

Volume 120 l part à payer : 113,67€ TTC

Volume 240 l part à payer : 193,17€ TTC

Volume 360 l part à payer : 272,71€ TTC

Une part variable liée aux levées supplémentaires, appelée « part variable incitative ».

Volume 120 l part à payer : 2,24€ TTC

Volume 240 l part à payer : 3,81€ TTC

Volume 360 l part à payer : 5,38€ TTC

Chaque foyer du Val de l'Aisne a été doté d'un bac roulant muni d'une puce pour la collecte des ordures ménagères. En conséquence à compter de janvier 2021, la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective changent :

- les bacs gris « ordures ménagères » seront collectés chaque semaine paire,
- les bacs jaunes « collecte sélective » seront collectés chaque semaine impaire.

En ce qui concerne cette fin d'année, le 25 décembre et le 1^{er} janvier tombant un vendredi, les collectes se feront le samedi 26 décembre pour les deux bacs et le samedi 2 janvier pour les bacs jaunes uniquement.

ATTENTION : à partir de janvier ne seront plus collectés

- les bacs non pucés
- les bacs avec contenu non conforme
- les déchets présentés en sacs ou en vrac sur le côté des bacs.

Les bacs à puce doivent être présentés couvercle fermé.

ENTREPRISES

CMA Hauts de France

Les artisans et leurs salariés font face en cette fin d'année 2020, à une situation économique particulièrement dégradée. Ils peuvent contacter le CMA sur un simple appel au 09 72 72 72 07 OU PAR MAIL (contact@cma-hautsdefrance.fr).

EURL Jérémy PETRE

Ramonage – Couverture – Zinguerie

24, rue du Champ des Louis

Tél. : 03 23 54 09 52 Fax : 03 23 53 32 85

Olivier LEGRAS

Peinture – Plaquiste

Rue du Champ des Louis

Tél: 06 74 12 18 95

Jean-Marc COUTURIER

Tous travaux intérieur/extérieur

10, rue du Champ des Louis

Tél : 03 23 73 43 10 – 06 84 39 12 29

couturier.jean-marc@orange.fr

Société CLIMAIA

Fluides et thermique de bâtiment

Chantal ENGUEHARD-LANGEVIN Ingénieur conseil

contact@climaia.fr

8, chemin de la couture

Tél. : 03 60 53 90 46 – Port. : 06 82 42 37 30 <http://www.climaia.fr>

Société CERTI-MESURE

Mesure Etanchéité à l'air – Caméra thermique - Aérogonnage (sablage) Philippe ENGUEHARD

8, chemin de la couture

contact@certi-mesure.com

Mobile : 06 26 34 08 55 <http://www.certi-mesure.com> Aérogonnage <http://www.sablage02.fr>

Angélique Demarly

Conseillère en immobilier i@D

Tél. : 06 14 75 67 50

angelique.demarly@iadfrance.fr

iadfrance.fr

FISMES MAINTENANCE (RGE)

7, Route Nationale

Tél. : 03 23 53 80 28

Tél. : 06 80 64 35 00

SERVICE

Paëlla Gourmande

Nous vous rappelons que PAËLLA GOURMANDE est présente tous les premiers mercredis de chaque mois, (véhicule sur place vers 15 H 00) et vous propose ses paëllas, conditionnées et prêtes à emporter à partir de 17 H 30 jusqu'à 19 H 00, avec possibilité de réserver au 06.65.78.29.92

Pains au chocolat, croissants et autres douceurs

Une petite envie de viennoiserie, ou d'une petite douceur, contactez la boulangerie « LE JARDIN DES SAVEURS » au 0326480604 pour passer commande. Une livraison peut être envisagée aux heures de remplissage de la machine à pains.

Rappel

Chiens

Un arrêté sur la circulation des chiens existe toujours, et doit être appliqué. Nous rappelons par ailleurs, que les maîtres doivent veiller à ce que leurs chiens n'aboient pas en permanences. Les résidus de déjections canines sont interdits sur :

- les voies publiques - les trottoirs - les espaces vert publics - les espaces des jeux pour enfants

Et tout cela par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines de leur animal sur toute ou partie du domaine public communal.

Entretien des trottoirs et des arbres

Il est rappelé aux habitants qu'ils sont tenus d'entretenir la portion de trottoirs devant leur domicile : ramassage des feuilles mortes, déneigement etc. Cet entretien n'est pas réalisé par la municipalité. Il est aussi indispensable de veiller à l'entretien des plantations surtout à proximité des fils électriques ou des fils de téléphones. Vous engagez votre responsabilité si un arbre endommage le réseau électrique, téléphone, la fibre, même en cas d'événements météo et autres.

MASQUES

Des masques tissus sont disponibles en Mairie aux heures de permanence.

Depuis que le port du masque a été rendu obligatoire, nous avons remarqué des incivilités, concernant les masques chirurgicaux rejetés dans la nature. On rappelle donc que l'on jette son masque ou ses gants de protection, comme tout autre déchet, à la poubelle. **Mais pas n'importe comment** : le ministère de la Transition écologique et solidaire explique sur son site qu'« *il est demandé aux particuliers que les mouchoirs, masques et gants usagés soient jetés dans un sac plastique dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel. Ce sac doit être soigneusement refermé puis conservé 24 heures avant d'être placé dans le sac plastique pour ordures ménagères* ».

Dans le cas où le masque ou autres déchets sont jetés dans la nature, l'amende est de 135 €, et la majoration, en cas de retard de paiement, de 180 € à 375 €.

Défibrillateur

Le défibrillateur se situe à l'extérieur de la salle polyvalente.

Détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation personnelle, non commerciale.

(IAHP) Influenza aviaire hautement pathogène.

Mesures de biosécurité à appliquer dans les basses cours.

Je rappelle la nécessité d'appliquer strictement les mesures de protection prévues par la réglementation en situation de risque IAHP élevé (voir affichage Mairie).